

BILL.

Acte pour incorporer l'association St. Jean-Baptiste de Montréal.

ATTENDU que le président et les mem- Préambulo.
bres de l'association qui existe depuis
plusieurs années à Montréal, sous le nom de
l'association St. Jean-Baptiste, ont, par la
5 pétition qu'ils ont présentée à la législature,
exposé que la dite association a été établie
dans le but d'aider et secourir les personnes
en cette province, d'origine française, soit du
côté de leur père ou de leur mère, ou celles
10 de toute autre origine, qui se sont mariées à
des personnes d'origine française, et se trou-
vent dans la nécessité de recourir à l'as-
sistance de leurs concitoyens, par suite d'ac-
cidents ou d'autres malheurs qu'elles auraient
15 éprouvées, et ont demandé, pour mieux at-
teindre ce but, que la dite association fût
revêtue des pouvoirs d'une corporation; et
attendu qu'en conséquence du bien et des
avantages qui résultent de la dite association,
20 il est expédient d'accéder à la demande des
pétitionnaires:—A CES CAUSES, qu'il soit
statué, etc.

Et il est par le présent statué par la dite Certaines per-
sonnes incor-
porées et pou-
voirs qui leur
sont conférés
sous le nom de
"la Société de
St. Jean-Bap-
tiste de Mont-
tréal."
25 Louis Marchand, E. R. Fabre, Pierre Jodoin,
Jean Bruneau, Olivier Berthelet, Ludger Du-
vernay, R. Trudeau, Joseph Grenier, Joseph
Boulanget, Charles Joseph Coursol, Amable
Prévost, B. H. Lemoine, G. Peltier, Joseph
30 L. Brault, A. LaRocque, George Etienne
Cartier, René Auguste Richard Hubert,
Joseph Féréol Pelletier, J. B. Homier, J. L.
Leprohon, F. X. Brazeau, A. Matte, Jules
R. Berthelot, L. P. Boivin, V. Hudon, écrs.,
35 et telles autres personnes qui sont maintenant
membres de la dite association, ou qui pour-
ront le devenir ci-après, en vertu des dispo-